

adjudgé à une société italienne à un prix de beaucoup inférieur à un million. Personne ne peut attribuer l'écart au coût de la main-d'œuvre car, même si les ouvriers canadiens avaient travaillé absolument pour rien, aucune société canadienne n'aurait pu soumettre un prix comparable à celui de la société italienne.

On pourra citer d'autres exemples. C'est un cas qui se présente de plus en plus souvent. Il y a environ trois semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir pendant une heure environ avec le président d'une importante usine de l'Ontario. Cette maison emploie plus de 12,000 travailleurs. Son président m'a dit qu'il avait récemment présenté une soumission à l'égard d'un contrat canadien mais qu'il n'avait pu l'obtenir. Le contrat a été adjudgé à une société anglaise. Je comprends la nécessité du commerce. Mais, monsieur l'Orateur, le président de cette société qui emploie plus de 12,000 ouvriers, m'a dit au sujet de ce contrat: "Même si nous avions fourni absolument gratuitement notre usine et nos machines, et si nous n'avions tenu aucun compte des frais d'administration et des matières premières nécessaires, nous n'aurions pu soumettre un prix comparable à celui de la société anglaise qui doit au surplus, acquitter des droits douaniers de 20 p. 100 pour venir exécuter ce contrat au Canada." Le président m'a dit qu'il ne pouvait en faire autant. Ces travaux représentaient environ 300,000 heures-hommes de travail. En fournissant gratuitement le matériel, les machines et l'administration, la société canadienne ne pouvait offrir un prix comparable à celui de la maison anglaise.

Le très hon. M. Howe: Pourquoi pas? Quelles sont les autres dépenses?

M. Winch: Voilà la question même que je me pose. Pourquoi pas?

Le très hon. M. Howe: Quelles étaient les autres dépenses?

M. Winch: Revenons au cas survenu en Colombie-Britannique. Même si on n'avait tenu aucun compte des salaires, il aurait été impossible de soumettre le prix offert par la société italienne. C'est pour cette raison que je dis au premier ministre suppléant qu'on ne peut pas écarter la question en rejetant la responsabilité sur les syndicats ouvriers, en invoquant le salaire et les conditions d'existence des travailleurs. Ce problème ne peut être imputé à aucun groupe en particulier au sein de notre économie: ni aux travailleurs, ni à l'employeur, ni au gouvernement. C'est un problème extrêmement grave. Il découle de notre vie individuelle, de l'existence de nos provinces et de nos industries; il est lié aux événements internationaux.

[M. Winch.]

Qu'arrive-t-il sur le plan international? Les gouvernements étrangers interviennent de telle façon pour se procurer des dollars canadiens, qu'ils agissent de manière à défier toute concurrence de notre part. Il faut qu'ils interviennent pour que leurs sociétés soient en mesure de présenter, au Canada, des soumissions à des prix auxquels les nôtres n'auraient pu se comparer, même si, dans un cas, les ouvriers avaient travaillé gratuitement, et même si, dans un autre cas, l'employeur avait fourni gratuitement son usine, les matières premières, les machines ou l'administration. Selon moi, voilà qui révèle non seulement la complexité du problème mais aussi la gravité de la situation. Un autre besoin devient ainsi manifeste, la nécessité de faire maintenant, ici au pays, ce qui ne s'est jamais fait, de mettre cartes sur table. Rien ne sert de critiquer les syndicats ouvriers, au pied levé, dans un compte rendu de presse, lorsqu'ils ont une délégation ici. Le Gouvernement doit accepter les responsabilités qui lui reviennent. Voici ce que je vais dire à la Chambre: Vous croyez en la libre entreprise. Oui, vous le faites tous, à l'exception de notre groupe ici. Je ne crois pas qu'on puisse régler le présent problème en appliquant vos principes de libre entreprise. Mais c'est là le régime sous lequel nous vivons, que nous l'aimions ou pas. Nous faisons partie d'un Parlement dirigé par un Gouvernement qui suit les principes de la libre entreprise, que cela nous plaise ou non. Peu importe si je crois à un système nouveau et différent, ici à la Chambre nous avons un devoir à remplir au nom de nos commettants et de notre pays. Quelle est cette responsabilité? C'est celle de voir à ce que, demain, chaque famille au Canada puisse avoir au déjeuner du jambon et des œufs.

Vous êtes en faveur de ce régime et vous prétendez qu'il peut fonctionner de façon satisfaisante. Peut-on dire qu'il fonctionne de façon satisfaisante quand il y a un demi-million de chômeurs? C'est un premier avertissement. Si vous êtes sincères, si vous croyez vraiment que le régime peut donner de bons résultats, il vous faut prendre des mesures inédites. Il ne suffit pas de dire, comme l'a dit le premier ministre suppléant (M. Howe), qu'un syndicat au moins a diminué les chances d'emploi de ses membres en exigeant des salaires trop élevés et que les ouvriers doivent se chercher du travail ailleurs. Il ne suffit pas, pour les employeurs, de déclarer que le fisc et le niveau de vie de leurs employés leur font perdre des marchés, en les obligeant à hausser leurs prix. L'État a ici une lourde responsabilité.

Les syndicalistes sont gens sensés. Ils comprennent l'inutilité d'une entente syndicale prévoyant un salaire de \$2, \$2.50 ou